

Service des douanes de la République du Tadjikistan
7 avril 2020

Mesures de prévention pour éviter l'éclosion de la COVID-19 dans le territoire du Tadjikistan

➤ **Coordination**

Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, a ordonné la création d'un groupe républicain de travail sur la coordination supervisé par le Premier ministre de la République, afin d'empêcher la propagation du coronavirus dans le pays et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'épidémie. Le groupe de travail sur la coordination comprend tous les organismes de l'État. Il existe également un groupe de travail interinstitutions sur la coordination, qui surveille la situation.

Aucun cas d'infection n'a été enregistré officiellement au Tadjikistan. Néanmoins, le danger est considérable et chaque citoyen du pays doit faire preuve d'un grand degré de responsabilité civile, non seulement envers lui-même, mais aussi à l'égard du public au sens large ; il faut éviter les rassemblements de groupe, les salutations, etc.

Le ministère de la Santé et du Bien-être social de la République du Tadjikistan signale que du 1^{er} février au 30 mars 2020, les 6159 citoyens qui sont arrivés au Tadjikistan en provenance de pays étrangers ont été mis en quarantaine dans les hôpitaux et sanatoriums du pays spécialisés dans les maladies infectieuses.

Le service des douanes du gouvernement de la République du Tadjikistan a ordonné à ses divisions régionales d'appliquer des mesures de restriction sur l'exportation de produits et matériels médicaux essentiels.

Les mesures prises par le Tadjikistan sont les suivantes :

1. Un groupe de travail, comprenant des représentants de divers départements à la frontière, a été constitué afin de vérifier soigneusement les personnes qui s'y présentent pour la traverser.
2. Afin d'éviter les conséquences défavorables sur l'économie du pays et de soutenir la chaîne d'approvisionnement, les chauffeurs de véhicules nationaux et étrangers qui approchent nos frontières ont deux options :
 - 2.1. un chauffeur de camions poids lourd qui désire passer la frontière doit être mis en quarantaine pendant 14 jours sous la supervision du corps médical ;
 - 2.2. si un chauffeur de véhicule de transport de marchandises n'accepte pas de rester en quarantaine pendant 14 jours, ses marchandises seront chargées dans un autre véhicule à la frontière, ou le chauffeur sera remplacé (avec changement de cabine de camion) pour livrer les marchandises et le véhicule à leur destination dans le pays.
3. Inspection conforme au Règlement sanitaire international.
4. Désinfection du véhicule de transport de marchandises sous la supervision des membres du groupe de travail interinstitutions sur la coordination.